

SELECTIONS et QUOTAS
pour les
CHAMPIONNATS REGIONAUX
NOUVELLE-AQUITAINE
Saison 2026/2027

Schéma général d'organisation

Les règles de sélection sont spécifiées dans les règlements des compétitions d'escalade. Ce document y apporte des précisions en prenant en compte les spécificités de notre territoire. La Ligue est garante de l'équité sportive et de la qualité des compétitions qu'elle organise, tant sur le plan sportif, que sur le plan de l'organisation et c'est en ce sens, qu'elle définit les règles de sélection pour la participation à ces événements fédéraux. Ces règles seront redéfinies chaque année, en fonction de l'évolution du contexte local. Ainsi, vous trouverez dans ce document les quotas applicables au passage des championnats départementaux aux championnats régionaux, pour la saison 2026/2027.

I. CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE BLOC ET DE DIFFICULTÉ

Pour la saison 2026/2027, la Ligue offre 50 places via les quotas (voir tableau ci-dessous) par catégories d'âge et de sexe (jeune et senior). Au-delà de ce seuil, la Ligue se réserve le droit de refuser des inscriptions, afin de préserver la qualité des manifestations.

Accession aux championnats régionaux, si les championnats départementaux ont eu lieu

Pour accéder aux championnats régionaux de bloc et de difficulté, jeune et/ou senior, il faut à minima :

- Pouvoir justifier d'une participation au championnat départemental de la discipline, organisé ou co-organisé par son CT dans la saison en cours et rentrer dans les quotas (cf. tableau ci-dessous). Si des CTs co-organisent un championnat départemental, les quotas des CTs organisateurs sont additionnés sans distinction entre les CTs. (Par exemple les CTs 16 et 17 co-organisent leur championnat départemental de bloc donc les quotas pour ce championnat interdépartemental sera pour les U15F de 3+16 soit 19 places au total sans distinction entre les deux CTs pour accéder au championnat régional.)
- Ou pouvoir justifier d'une participation comme ouvreur officiel (stagiaire ou titulaire) au championnat départemental de la discipline organisé par son CT, dans la saison en cours.
- Ou justifier d'une participation à une Coupe de France, un Championnat de France (ou sélectif officiel) si celui-ci est organisé le même week-end que le championnat départemental
- Ou faire partie des qualifié.e.s d'office.

Hors quotas : les compétiteur.rice.s justifiant d'une participation à un championnat départemental de la région Nouvelle-Aquitaine mais ne rentrant pas dans la liste des qualifié.e.s au titre des quotas peuvent s'inscrire au championnat régional mais apparaîtront avec le statut « En attente de qualification » sur MyCompet et leur inscription sera validée sous réserve de place encore disponibles dans la catégorie concernée.

Qualifié.e.s d'office

Les concurrents qualifiés directement aux championnats régionaux de bloc et difficulté le sont à titre nominatif et ne peuvent donc pas être remplacés en cas de désistement. Les qualifié.e.s d'office ne rentrent pas dans les quotas.

Les compétiteur.rice.s répondant aux critères suivants bénéficient d'une qualification directe aux championnats régionaux de bloc et/ou de difficulté, à savoir :

- Les compétiteur.rice.s qualifié.e.s qualifié.e.s directement à la demi-finale et/ou à la finale du championnat de France dans la discipline (à l'exception des jeunes qualifiés via le classement coupe de France)
- Les compétiteur.rice.s sélectionné.e.s en équipe de France de la discipline la saison précédente ou en cours (jeunes ou seniors, sans condition de résultat particulier).
- Les champion.ne.s régionaux en titre de la discipline (saison 2026) y compris s'ils changent de catégorie.
- Les compétiteur.rice.s régionaux classés dans les 30 premiers du classement national de la discipline de l'année précédente, y compris s'ils changent de catégorie.
- Les jeunes faisant partie de l'équipe régionale bloc et les suppléants pour la saison 2026-2027 sont qualifiés d'office au championnat régional de bloc uniquement.
- Les jeunes faisant partie de l'équipe régionale difficulté et les suppléants pour la saison 2026-2027 sont qualifiés d'office au championnat régional de difficulté uniquement.

Accession au championnat régional, si le championnat départemental n'a pas eu lieu

Les comités territoriaux n'ayant pas organisé de championnat départemental devront fournir à la ligue une liste nominative de concurrents dans la limite des quotas attribués ci-dessous. Ces listes doivent être établies en fonction du classement national et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes. Dans le cas où le comité territorial serait inactif, cette liste départementale (et non une liste d'un club) peut émaner d'un regroupement des clubs du territoire, et sera soumise à l'approbation de la Ligue.

Règle de calcul des quotas : Les quotas ont été calculés en fonction de la représentativité des CT lors du championnat régional de bloc sur la saison N-1 et N-2 (avec un minimum de 1). Plus le CT était représenté (vis à-vis du nombre de participants ressortissant de son territoire) lors de ces championnats, plus le CT s'est vu attribuer des places pour cette saison. (cf tableau ci-dessous)

Pour les catégories U15F et U15H, les quotas ont été calculés en fonction de la représentativité des CT lors du championnat régional U15 N-1 et du championnat régional du combiné U13 sur la saison N-2 (avec un minimum de 1).

Quotas « Bloc » :

	U15F	U15H	U17F	U17H	U19F	U19H	SF	SH
CT Lim	3	3	3	3	7	4	5	3
CT 16	2	2	3	2	3	2	4+	3
CT 17	16	15	14	16	7	12	11	6
CT 24	2	1	2	1	2	2	1	2
CT 33	8	10	7	8	7	12	11	18
CT 40	6	3	5	2	1	2	2	1
CT 47	1	1	1	1	1	1	1	1
CT 64	8	7	9	9	9	7	7	6
CT 79	1	1	1	1	5	3	2	2
CT 86	3	7	5	7	8	5	6	8
TOTAL	50	50	50	50	50	50	50	50

Quotas « Difficulté » :

	U15F	U15H	U17F	U17H	U19F	U19H	SF	SH
CT Lim	3	2	3	2	4	4	2	4
CT 16	2	1	2	2	2	2	2	4
CT 17	15	12	13	17	7	10	12	11
CT 24	2	1	2	1	2	2	3	2
CT 33	8	13	7	7	7	10	12	12
CT 40	6	4	7	1	2	2	2	2
CT 47	1	1	1	1	1	1	1	1
CT 64	9	9	11	9	12	8	9	5
CT 79	1	1	1	2	3	3	1	2
CT 86	3	6	3	8	10	8	6	7
TOTAL	50	50	50	50	50	50	50	50

II. CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE VITESSE

Pour la saison 2026/2027, la Ligue offre 50 places par catégories d'âge et de sexe (jeune et senior). Au-delà de ce seuil, la Ligue se réserve le droit de refuser des inscriptions, afin de préserver la qualité de la manifestation et effectuera une sélection en fonction du classement national et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Accession

L'accession au championnat régional de vitesse, jeune et senior, n'est soumise à aucune sélection à partir des championnats départementaux de vitesse.

Rappel des conditions d'accès au Championnat de France :

- Seniors

Le championnat est accessible aux catégories U21, sénior, vétérans ainsi qu'aux jeunes surclassés des catégories U19 et U17 ayant participé à leur championnat régional de vitesse ou à défaut, soit à un championnat régional de vitesse organisé dans une autre région, soit à une étape de Coupe de France de vitesse mais dans tous les cas, sur une voie du record (quel qu'en soit la hauteur).

- Jeunes

Le championnat est accessible aux catégories U19, U17 et U15 hommes et femmes ayant participé à leur championnat régional de vitesse ou à défaut, soit à un championnat régional de vitesse organisé dans une autre région, soit à une étape de Coupe de France de vitesse mais dans tous les cas, sur une voie du record (quel qu'en soit la hauteur).

III. CHAMPIONNAT RÉGIONAL U11/U13

Pour la saison 2026/2027, la Ligue offre 50 places par catégories d'âge et de sexe. Au-delà de ce seuil, la Ligue se réserve le droit de refuser des inscriptions, afin de préserver la qualité de la manifestation et effectuera une sélection en fonction du classement national et pour les compétiteurs non classés, dans l'ordre d'arrivée des demandes.

Accession

L'accession au championnat régional U11/U13, n'est soumise à aucune sélection à partir des championnats départementaux U11/U13.

Seuls les U13 ont un championnat de France.